

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 août 2003
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
du représentant de la Guinée au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 21 juillet 2003, par le Président de la République de Guinée, attestant que M. Alpha Ibrahima Sow a été nommé représentant de la Guinée au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

